

SÉANCE DU 18 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 janvier à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Pierre TRAMONT.

Présents : Mmes BERDUCAT - BEUNEUX – COURTIN - NOGUÉ - PELUHET - QUESSETTE - MM. BARIAC – IGAU – PRATDESSUS – TRAMONT.

Excusé : M. MACIAS (procuration à Mme PELUHET).

Secrétaire de séance : Mme NOGUÉ.

Ordre du jour :

- Devis projets 2021,
- Questions diverses.

* * * *

MAÎTRISE D'ŒUVRE RÉNOVATION ET RESTRUCTURATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une étude de faisabilité a été réalisée par l'ADAC 65 concernant la rénovation et à la restructuration de logements communaux avec amélioration des performances thermiques et énergétiques.

Lors d'une précédente réunion, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation des prestataires d'études.

Sur les conseils de l'ADAC 65, un bureau d'études a été consulté : la société SETES.

Monsieur le Maire présente donc le montant de l'offre de cette société : 14 400.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, **VALIDE**, à l'unanimité des membres présents, l'offre de la société SETES pour un montant de 14 400.00 € HT et charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire.

DEVIS ANALYSE AUTOSURVEILLANCE STEP

Afin de répondre à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre en place un dispositif de comptage automatisé des volumes traités avec renvoi des informations sur ordinateur en vue de la transmission des données.

Tout d'abord, Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur DUVAL concernant la maîtrise d'œuvre : 1 485.00 € HT.

Une consultation a été lancée, Monsieur le Maire présente les trois offres reçues :

ENTREPRISE	MONTANT HT	PRÉCISIONS
SAUR	5 090.00 €	Installation et mise en service automate + installation et paramétrage logiciel
SUEZ	2 163.00 €	Fourniture et pose + assistance
	5 220.00 €	Fourniture et pose + paramétrage. Auto surveillance (forfait annuel)
	13 780.00 €	Fourniture et pose + superviseur PC avec développement synoptiques et rapport Excel
VEOLIA	3 465.00 €	Fourniture et pose poste auto surveillance + câblage électriques et paramétrage + vérification et contrôle du fonctionnement installation.

Après analyse des différents devis, il apparaît que le devis de VEOLIA est adapté aux prix en vigueur et aux besoins attendus.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** :

- Le devis de Monsieur DUVAL concernant la maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 485.00 € HT,
- Le devis de VEOLIA pour un montant de 3 465.00 € HT.

Monsieur le Maire est chargé de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

DEVIS REMISE EN ÉTAT PONTS

Monsieur le Maire rappelle que des ponts se trouvant sur le territoire communal ont subis des dommages suite aux crues de juin 2018.

Lors d'une précédente réunion, le conseil municipal avait retenu le devis de Monsieur DUVAL concernant la maîtrise d'œuvre pour ces travaux.

Depuis, nous étions dans l'attente d'une réponse de notre assureur pour la prise en charge financière de cette opération. En décembre dernier, nous avons eu confirmation que la somme de 23 184.40 € sera versée pour indemnisation.

Par la suite, Monsieur le Maire a fait réaliser des devis par trois entreprises :

- La société FFT : 21 630.00 € HT,
- LBPT : 29 670.00 € HT,
- L'entreprise SOARES : 29 710.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **RETIENT** le devis de FFT pour un montant de 21 630.00 € HT et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette opération.

RÉFECTION SORTIE ROUTE D'ORTIAC

Suite à l'accord de l'assemblée lors d'une précédente réunion, Monsieur le Maire a envoyé une demande de subvention auprès du conseil département.

Une subvention a été attribuée pour un montant total de 3 882.00 €.

L'entreprise SOARES a effectué un devis pour la remise en état de la sortie de la route d'Ortiac pour un montant de 6 470.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le devis de l'entreprise SOARES pour un montant de 6 470.00 € HT et charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution des travaux.

RÉFECTION FAÇADES SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de décapage et de peinture des façades de la salle des fêtes. Pour cette année, il est prévu de réaliser la partie est et sud.

Monsieur le Maire présente le devis réalisé par BIGORRE ENTREPRISE pour un montant de 6 800.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal **CHARGE** Monsieur le Maire de réaliser d'autres devis pour comparaison.

DÉNONCIATION CONVENTION LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de travaux d'amélioration de l'appartement communal se trouvant au rez-de-chaussée, une convention a été signée avec la Direction Départementale des territoires des Hautes-Pyrénées.

Au vu des travaux d'amélioration, Monsieur le Maire souhaite annuler cette convention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** la dénonciation de la convention n° 09041450/1 concernant ce logement.

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

• DROITS DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée de plusieurs droits de préemption urbain reçus depuis la dernière réunion :

- parcelle A 219, cami de Campariou,
- parcelles A 1798 et A 1800, rue de Marque Debat,
- parcelle A 1221, rue de Marque Debat,

Monsieur le Maire, ayant procuration, n'a pas souhaité exercer le droit de préemption de la commune.

- **INFORMATION TRAVAUX RTE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de changement de câbles et de poteaux sont prévus sur les lignes 63 000 volts (environ 1 500 mètres) se trouvant sur la commune.

- **DÉPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est inscrite au planning de déploiement de la fibre optique 2021.

Il faut donc décider de l'implantation d'une armoire, deux emplacements sont proposés.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE d'implanter l'armoire cami d'éras Loungas.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les remerciements reçus suite à la distribution des paniers garnis pour les fêtes de fin d'année.

Pour rappel, la bibliothèque est transférée dans les locaux de l'ancienne mairie et sera prochainement ouverte au public (deux permanences par semaine).